Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215602160-20260305-DEL05MARS2026-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

MAIRIE de SAINT-GORGON

SÉANCE du 5 mars 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 24/02/2026, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de M. GICQUEL Patrick, Maire de la commune.

Présents : GICQUEL Patrick - BREGER Guénaël - MONNIER Marie-Claire – GAUTIER Nathalie - BERTHELOT-GUMIAUX Cécilia - COLOMBET Frédérick - VOISIN Yoann – BLAIN Sylviane – MEHAT Marie-Joëlle

Secrétaire de séance : VOISIN Yoann

Vote POUR : 9 **CONTRE : 0** **ABSTENTION : 0**

Délibération n° 07 -2026

OBJET : Subvention CCAS.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la subvention de la commune pour le CCAS est à voter.

Il propose une subvention de 2300 € au fonctionnement du CCAS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver la subvention de 2300 € au fonctionnement du CCAS
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme

Le Maire, Le secrétaire

GICQUEL Patrick VOISIN Yoann

Acte rendu exécutoire après le dépôt

En préfecture de Vannes le 9 mars 2026

Et publication le 10 mars 2026